

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 octobre 2010
(convocation du 11 octobre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - ST-AUBIN-DE-MEDOC - Aménagement du centre bourg -
Appel d'offres - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine d Bordeaux a entrepris, sur la commune de Saint-Aubin-de-Médoc, dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, des travaux de voirie qui comprennent l'extension et la restructuration de la place de l'Eglise et le dévoiement de la route de Saint-Médard, ainsi que la requalification des voies en pourtour de la nouvelle place.

Pour ce faire, et à l'issue d'une procédure d'appel d'offres autorisée par le Conseil de Communauté en sa délibération 2007/0071 du 23 février 2007, un marché de travaux a été dévolu comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

La tranche ferme s'est exécutée dans les délais prévus, mais la tranche conditionnelle n'a pu être affermée car les acquisitions ont nécessité une procédure de déclaration d'utilité publique dont le lancement a été autorisé par le Conseil de Communauté en sa délibération 2009/0373 du 26 juin 2009.

Par arrêté du 18 juin 2010, le représentant de l'Etat a déclaré « d'utilité publique au profit de la Communauté urbaine de Bordeaux les travaux de dévoiement de la route de Saint Médard et d'aménagement des délaissés sur le territoire de Saint-Aubin-de-Médoc ».

Le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle étant maintenant expiré, les travaux correspondants qui consistent en l'extension du parvis de la place après dévoiement de la route de Saint Médard, et en la réalisation des aménagements des voies aux abords de la place doivent donner lieu à un appel d'offres.

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux, estimés à 806 125 €HT, soit 964 125,50 €TTC, seront exécutés dans le délai de 7 mois et seront financés de la manière suivante :

- par le financement du PAE, et à hauteur de 600 000 € TTC, sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB D710, programme HB00 « opérations de centres bourgs »,
- à hauteur de 364 125,50 €TTC sur les crédits ouverts au budget principal, au chapitre 23, compte 2315, fonction 8220, CRB O400, programmes VCA00 et VCE00.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, immeuble Le Guyenne, 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, et 57 à 59, pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT :

Que pour réaliser les travaux d'aménagement du centre bourg de Saint Aubin de Médoc consistant en l'extension du parvis de la place après dévoiement de la route de Saint Médard et en la réalisation des aménagement des voies aux abords de la place, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du codes des marchés publics.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du code des marchés publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1.1^{er} alinéa du dit code.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 octobre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 NOVEMBRE 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2010</p>

M. CHRISTINE BOST